

**Non classifié**

**COM/AGR/CA/TD/TC(99)73/FINAL**



Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

**OLIS : 14-Oct-1999**  
**Dist. : 15-Oct-1999**

PARIS

**Or. Fra.**

**DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES PECHERIES**  
**DIRECTION DES ECHANGES**

**COM/AGR/CA/TD/TC(99)73/FINAL**  
**Non classifié**

**LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA MISE EN PLACE DE L'EURO  
DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE**

**82863**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

**Or. Fra.**

**LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA MISE EN PLACE DE L'EURO  
DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE**

de

**Jean-Christophe BUREAU**  
INRA

et

**Yves Le Roux**  
INRA

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  
**Organisation pour la Co-opération et Développement Économique**  
2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16

**Copyright OCDE, 1999**

**Les demandes de reproduction doivent être adressées au Chef du Service des Publications, 2 rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France.**

### **Avant-propos**

L'introduction de la monnaie unique européenne avec la mise en place de l'Union économique et monétaire européenne le 1er janvier 1999, pourrait avoir des implications significatives pour le fonctionnement de la Politique agricole commune et pour le secteur agroalimentaire en général. Ce rapport préparé par les consultants Yves Le Roux et Jean-Christophe Bureau, de l'INRA, France, examine les conséquences économiques de l'euro pour le secteur agroalimentaire. Il développe de façon succincte l'argumentation économique des principaux coûts et avantages de l'Union monétaire ; il évoque les changements dans le système agri-monnaire et il analyse les incidences sur le revenu et les prix agricoles, l'économie rurale et les flux d'échanges intra et inter UE. Ce document a été déclassifié en octobre 1999 en tant que rapport de consultant sous la responsabilité du Secrétaire général.

## TABLE DES MATIÈRES

LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA MISE EN PLACE DE L'EURO DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE.....	5
Introduction.....	5
1. Les effets macro-économiques de la monnaie unique dans l'Union européenne et les conséquences sur le développement rural.....	6
2. Les effets de l'euro sur les entreprises agricoles et alimentaires dans l'Union européenne.....	9
3. Les effets de l'euro sur les aides et les prix agricoles.....	11
4. Les effets de l'euro pour les pays associés à l'Union Européenne.....	21
5. Les effets de l'euro sur les échanges internationaux.....	22
RÉFÉRENCES.....	29

### Tableaux

Tableau 1. Taux de conversion de l'euro en monnaie nationale.....	16
Tableau 2. Variations des prix agricoles garantis dans les onze pays de la zone euro.....	17
Tableau 3. Variations des aides directes dans les onze pays de la zone euro.....	18
Tableau 4. L'impact de la réforme du régime agri-monnaire sur le budget de l'Union européenne.....	21

### Encadrés

Encadré 1. L'Union monétaire et la politique macro-économique des pays de la zone euro.....	7
Encadré 2. Le système agri-monnaire au moment du passage à l'euro.....	13
Encadré 3. Les effets pervers du système agri-monnaire passé.....	14
Encadré 4. Taux verts et taux de change du marché au moment du passage à l'euro.....	16
Encadré 5. Taux verts et taux de change du marché par rapport à l'euro.....	19
Encadré 6. L'euro sera-t-il une monnaie forte ou faible à moyen terme ?.....	24

## LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA MISE EN PLACE DE L'EURO DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

### Introduction

L'unité de compte européenne, ou ECU, jouait un rôle important dans la Politique agricole commune. C'est en effet en ECU qu'étaient fixés les prix institutionnels, les aides, et c'est dans cette unité qu'étaient spécifiées les différentes interventions affectant les échanges, tels les droits spécifiques à l'importation ou les restitutions à l'exportation jusqu'au premier janvier 1999. Néanmoins, l'ECU, constitué à partir d'un panier de devises, ne possédait pas toutes les caractéristiques d'une monnaie. Son rôle était très limité dans les échanges internationaux comme sur le marché des capitaux, et il restait largement abstrait pour les consommateurs et les entreprises, les opérations continuant à s'effectuer principalement dans les monnaies nationales.

Le premier janvier 1999, l'euro a remplacé l'ECU. La Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark et la Grèce restant provisoirement hors de la zone euro, l'euro est la monnaie commune à onze pays de l'Union européenne, depuis que les taux de conversion avec leurs monnaies nationales ont été fixés de manière irréversible (1<sup>er</sup> janvier 1999). Dès cette date, l'ensemble de la politique monétaire, la politique de change et les émissions d'emprunts dans l'Union européenne sont en euros. En 2002, l'euro remplacera complètement les monnaies nationales des onze pays, y compris pour ce qui concerne les billets et les pièces de monnaie.

La disparition de onze monnaies<sup>1</sup> et la création d'une nouvelle monnaie commune à quelque 290 millions d'habitants ne peuvent pas être sans effet sur l'économie et les échanges, en Europe comme dans le reste du monde. L'ensemble des secteurs économiques, y compris le secteur agroalimentaire, seront affectés, dès la création de l'euro, mais plus encore lorsque les monnaies nationales auront disparu. Dans l'Union européenne, l'adoption de l'euro signifie que les États vont renoncer à certains instruments de politique économique, et vont sans doute devoir opérer des réformes de fond de leur fiscalité et de leurs régimes sociaux. Les entreprises, de leur côté, vont se trouver confrontées à un marché *de facto* élargi avec des coûts de transaction réduits, mais avec une concurrence exacerbée par davantage de transparence en ce qui concerne les prix. Pour le reste du monde, l'euro pourrait à terme prendre de l'importance comme monnaie de facturation et comme devise de réserve. Pour les pays tiers, les effets de la mise en place de l'euro dépendront largement de la place de cette devise par rapport au dollar des États-Unis et au yen, et de la stabilité du nouveau système monétaire international.

L'adoption de l'euro aura des effets spécifiques sur le secteur agricole et alimentaire. Au sein de l'Union européenne, cela signifie la fin du système agri-monnaire, au moins sous la forme qui a prévalu jusqu'à la fin de 1998. L'adoption de l'euro se traduira par des variations dans le niveau des prix et des aides reçues par les agriculteurs, qui s'accompagneront de mesures de transition. Ceci entraînera de nouvelles dépenses pour le budget agricole de l'Union, mais parallèlement, la mise en œuvre de la monnaie unique permettra des économies sur d'autres postes. A court terme, l'effet sur les revenus agricoles des différents pays de l'Union dépendra des dispositions prises lors de la fixation des prix

institutionnels et des aides directes en euros dans les différents pays. A plus long terme, le taux de change de l'euro avec le dollar sera sans doute le principal déterminant des échanges, des prix et des revenus agricoles. Les plus grandes interrogations subsistent quant au niveau futur de la parité entre l'euro et le dollar des États-Unis, et sur la volatilité de celle-ci.

Ce rapport examine les différentes implications de la mise en place de l'euro sur le secteur agricole et les échanges agroalimentaires, pour les pays de l'OCDE. Dans une première partie, les effets macro-économiques sont décrits, ainsi que les conséquences possibles sur le développement rural. Une deuxième partie traite des effets plus spécifiques sur le secteur agricole et alimentaire. Puis sont analysés les effets de la mise en place de l'euro sur les prix et les revenus agricoles. Après une brève présentation du système agri-monnaire et de ses effets sur l'agriculture européenne, les nouvelles dispositions en vigueur depuis la mise en place de l'euro sont présentées. Les interrogations quant aux effets de l'Union économique et monétaire sur les futurs membres de l'Union européenne sont évoquées dans une quatrième partie. Dans une dernière partie, les effets sur les échanges, intra et extra-communautaires, sont examinés. Une attention particulière est portée à deux interrogations majeures, celle de la position relative de l'euro et du dollar des États-Unis, et celle de la stabilité des devises et des cours mondiaux.

## **1. Les effets macro-économiques de la monnaie unique dans l'Union européenne et les conséquences sur le développement rural**

*Un marché plus grand et plus unifié.* La mise en place de l'euro aura de nombreux effets macro-économiques pour l'Union européenne. Ceux-ci ont été largement décrits<sup>2</sup>, et nous ne mentionnerons ici que les effets les plus importants, susceptibles d'affecter particulièrement le secteur agroalimentaire et le développement rural.

L'une des principales motivations de l'Union économique et monétaire est de faciliter les échanges intra-communautaires. Le marché unique, instauré en 1993 pour l'ensemble des biens, mais de fait beaucoup plus ancien pour les produits agricoles, restait cloisonné par les différentes zones monétaires au sein de l'Union. La mise en place de l'euro permet d'éliminer d'importants coûts de transaction, engendrant des économies substantielles pour les entreprises et les consommateurs de la zone euro (*Euroland*). Elle permet la suppression des coûts d'incertitude consécutifs aux risques de change, rend inutile les opérations de couverture dans le commerce intra-communautaire, et réduit la prime de risque incorporée dans les taux d'intérêt<sup>3</sup>.

De fait, la taille du marché augmente pour les entreprises présentes sur la zone euro, ce qui pourra se traduire par des économies d'échelle. Ce marché élargi permettra également au capital et aux autres facteurs de production de s'investir en fonction du taux de rentabilité. Globalement, l'allocation des ressources devrait être améliorée. Ces deux facteurs devraient contribuer à une productivité accrue et une baisse des coûts de production de l'ensemble des produits. Un marché des capitaux plus large et, lui aussi avec moins de coûts de transaction liés aux risques de change, devrait se traduire par des taux d'intérêt structurellement plus bas que ceux qui auraient prévalu en l'absence d'union monétaire. La mise en place de l'euro se traduira également par une plus grande transparence des prix, plus encore quand son usage pour les particuliers et les entreprises se sera généralisé, et une information circulera plus rapidement sur l'ensemble de l'Union européenne. Il en résultera un accroissement de la concurrence. Tous ces facteurs devraient contribuer à la baisse des prix et à l'augmentation du bien-être des consommateurs.

*Des pressions vers une intégration européenne plus poussée.* La monnaie unique risque d'accélérer le processus d'harmonisation de la fiscalité et des législations sociales dans l'Union européenne. Le processus progressif d'union économique a nécessité la convergence des grands indicateurs macro-économiques (taux d'inflation, taux de déficit public, taux d'endettement, stabilité des taux de change). Par ailleurs, le marché unique de 1993 a déjà conduit à une harmonisation des réglementations techniques, sanitaires et, dans une moindre mesure, environnementales.

Cependant, il n'en pas de même de la fiscalité et des coûts salariaux. D'importantes disparités persistent en matière d'imposition des revenus du travail comme du capital, de taxes à la valeur ajoutée ou de fiscalité sur certains produits, comme l'alcool ou le tabac. Mais, surtout, les charges qui grèvent les coûts salariaux, correspondant à des niveaux hétérogènes de couverture sociale ou à des politiques de financement différentes des retraites (par répartition ou par capitalisation) sont restées très différentes selon les pays. Devant le risque de distorsions de concurrence, et la possibilité accrue pour les agents économiques de se délocaliser, ou simplement de se domicilier dans d'autres pays, la tendance de moyen terme est que l'Union monétaire incitera au rapprochement des législations sociales et fiscales.

*De nouvelles contraintes pour les politiques économiques.* Une conséquence de la monnaie unique est la perte d'autonomie que constitue l'impossibilité d'utiliser la politique monétaire au niveau des États. En effet, en cas de récession ou de choc conjoncturel, il est désormais impossible aux États membres d'utiliser l'outil des taux de change, ce qui rendra nécessaire des ajustements du prix des facteurs primaires (salaires réels et prix du foncier). Par contre, la mise en place de l'euro accroît l'efficacité de l'outil budgétaire (voir encadré 1). La marge de manœuvre budgétaire est cependant limitée par le pacte de stabilité, dont le but est d'ailleurs de mettre des limites aux déficits budgétaires, susceptibles d'avoir des externalités sur les autres pays<sup>4</sup>.

### **Encadré 1. L'Union monétaire et la politique macro-économique des pays de la zone euro**

Pour les onze pays concernés, la mise en place de l'euro scelle définitivement la parité de taux de change. Les pays de la zone euro ne peuvent ainsi plus faire varier leurs monnaies les unes vis-à-vis des autres pour absorber un choc économique. Dès lors, il n'est pas exclu qu'un tel choc se traduise par un accroissement des prix réels et soit ainsi coûteux sur le plan macro-économique, d'une part en écartant l'économie du sentier de croissance optimal, et d'autre part parce que la variabilité des prix réels comme celle de l'inflation a des effets néfastes sur le bien-être des agents.

Globalement, les principales difficultés d'ordre macro-économique que pourrait poser la mise en place de la monnaie unique résident dans des chocs asymétriques se produisant dans les pays de la zone euro.

La théorie des zones monétaires optimales décrit les conditions dans lesquelles un choc économique peut être absorbé par un pays ou une région membre d'une union monétaire (ou plus généralement d'un pays dont le taux de change est fixe avec ses partenaires)<sup>5</sup>. Ceci suppose que la zone bénéficie d'un certain degré d'homogénéité (en termes de croissance, d'emploi, ...), ou qu'un niveau suffisant de flexibilité permet les ajustements nécessaires.

*(suite page suivante)*

(suite)

A cet égard, la zone euro n'est probablement pas l'archétype de la zone monétaire optimale. Une récession dans un pays donné, ou une crise dans un secteur donné, ne peuvent pas être contrées par une politique expansionniste locale, du fait des nouvelles limitations sur l'outil budgétaire comme monétaire. De plus, le recours à des ajustements côté offre se heurte à la forte inertie de certains facteurs de production. La mobilité de la main-d'œuvre est réduite, dans l'Union européenne, à cause de rigidités et d'obstacles culturels et linguistiques à la migration entre États membres. Elle ne constitue qu'une alternative limitée à la flexibilité des taux de change.

Pour éviter que des chocs locaux ou sectoriels ne se traduisent par une spirale récessionniste (la pression à la baisse des salaires, conjuguée à la rigidité de ceux-ci en Europe, se traduirait par des effets négatifs sur l'emploi), il serait alors nécessaire que des transferts importants soient réalisés de la part des autres pays et secteurs pour absorber plus aisément un tel choc sectoriel ou local. Mais la situation institutionnelle de l'Union européenne se prête assez difficilement à de tels transferts. Aux États-Unis, le budget fédéral a un fort effet stabilisateur dans le cas d'une récession dans un État donné, et assume globalement une fonction de redistribution entre les régions inégalement exposées aux cycles, via la baisse des impôts et les transferts sociaux<sup>6</sup>. Ce n'est pas le cas en Europe, où les politiques sociales restent nationales. Le budget communautaire reste en effet très faible (moins de 1.5 pour cent du PIB communautaire), et les fonds structurels européens, limités et peu flexibles, ne sont pas en mesure de jouer le rôle stabilisateur que joue le budget fédéral aux États-Unis (Sala-i-Martin et Sachs, 1991). Toutefois, la mise en place d'une monnaie unique imposera naturellement, dans l'intérêt des États membres, une coordination plus étroite des politiques budgétaires dans un premier temps, et, à terme, des politiques sociales.

Par contre, la participation à une union économique et monétaire accroît l'impact de la politique budgétaire nationale. En effet, un régime de changes variables rend difficile une politique contre-cyclique. Par exemple, une politique budgétaire expansionniste pour lutter contre une récession conduit à un accroissement des importations, pousse les taux d'intérêt à la hausse, ce qui joue dans le sens d'une appréciation de la monnaie, ôtant ainsi beaucoup d'efficacité à ces mesures budgétaires. Ces effets, et tout particulièrement l'effet d'éviction<sup>7</sup>, sont réduits dans la situation d'union monétaire, puisque la mobilité des capitaux permet de financer sans hausse significative des taux d'intérêt les déficits publics. De plus, ces politiques budgétaires étant plus efficaces, elles sont aussi rendues plus crédibles aux yeux des agents privés. Ceci renforce encore leur efficacité, du fait de l'importance des anticipations des agents sur l'inflation et les taux d'intérêt.

La plus grande efficacité de l'outil budgétaire fait que le financement public peut faciliter l'ajustement à un choc macro-économique spécifique dans un État membre d'une union monétaire. Par exemple, en cas de choc d'offre récessionniste, une baisse des cotisations sociales employeurs pourrait davantage permettre d'ajuster le coût salarial réel aux nouvelles conditions de l'offre, et ainsi limiter l'ampleur du chômage et du déficit extérieur induit par le choc initial, si les salaires sont trop rigides pour le faire spontanément (Bensaid et Ponty, 1991). Néanmoins, il faut pour ceci que le pays membre ait des marges de manœuvre budgétaires suffisantes. Or, comme des politiques budgétaires discrétionnaires ont des externalités sur les autres pays membres de l'Union, en terme d'inflation et de taux d'intérêt, le "Pacte de stabilité" contraint fortement les déficits publics. Il est donc d'autant plus important que les pays concernés abordent des chocs macro-économiques avec un déficit public structurel faible, de manière à ce qu'il soit possible de mettre en place des transferts à une échelle suffisante pour bénéficier pleinement de l'efficacité accrue de l'outil budgétaire, sans être contraints par les garde-fous du pacte de stabilité.

***L'euro peut accroître l'impact de crises régionales ou sectorielles sur le développement rural.***

Les contraintes potentielles qu'imposera l'euro sur la résorption des chocs asymétriques pourraient avoir des conséquences au niveau régional dans l'Union européenne. En effet, si l'économie d'une région dépend dans une grande proportion d'une certaine production et que cette production connaisse une grave crise pour des raisons extérieures (chute des cours mondiaux, problème sanitaire, concurrence soudaine d'un



nouveau producteur étranger, etc.), la parité fixe de la monnaie et les contraintes de discipline budgétaire pourraient ralentir la sortie de la récession dans cette région donnée (Caisse des dépôts et consignations, 1998).

Ainsi, des régions dépendant fortement d'une production dont, par exemple, la demande se serait effondrée, pourraient subir des chocs plus graves et plus durables après l'adoption de l'euro qu'avant. Ce pourrait être le cas dans des pays de taille modeste, ou à l'économie peu diversifiée, car la monnaie du pays où sont localisées ces régions ne pourra plus se déprécier. Si ce choc intervient alors que le budget national est équilibré, la marge de manœuvre budgétaire prévue par le pacte de stabilité pourra suffire à limiter les effets récessionnistes dans les régions concernées, l'outil budgétaire ayant lui-même gagné en efficacité avec la monnaie unique (voir encadré 1). Néanmoins, si ce choc survient alors que les marges de manœuvre du gouvernement local permises par le pacte de stabilité sont déjà limitées, l'impact régional ne pourra être limité que si un rôle plus important est donné au budget communautaire ou aux mécanismes de stabilisation inter-régionaux.

Ces effets, et leur impact sur le développement rural ne doivent pas être surestimés. Même avant la mise en place de l'euro, les régions rurales fortement dépendantes d'un bien particulier étaient très touchées par la chute des cours. Le poids de ce bien dans l'économie nationale était rarement suffisant pour que les conséquences macro-économiques amènent à une correction monétaire en conséquence. Néanmoins, la possibilité que l'adoption de l'euro et la contrainte du pacte de stabilité puissent prolonger l'effet récessionniste de chocs sur des régions minières, ou dépendent fortement d'une production particulière qui constitue une ressource majeure du pays, a été soulignée. Par exemple, le fait que le taux de change du markaa soit désormais fixé vis-à-vis des autres monnaies pourrait rendre plus difficile l'ajustement de certaines régions sylvicoles de Finlande, si un grave choc sur le marché du bois ou de la pâte à papier se produisait. Ceci ne remet pas en cause l'intérêt de l'euro, mais montre que des mécanismes de transferts entre régions sont plus que jamais nécessaires. La mise en place de la monnaie unique pourrait conduire à donner en particulier un rôle plus important aux fonds structurels liés au développement rural, comme le Fonds européen d'orientation agricole (Feoga-orientation et quelques éléments du Fonds de garantie), le Fonds de développement régional, et aux programmes d'initiative communautaire comme Interreg. Pour éviter que ne se prolongent les effets de chocs économiques sur certaines régions, peut-être ces fonds devraient ils être complétés par des transferts à finalité davantage contre-cycliques, ou être réformés de manière à rendre leur redéploiement plus aisé.

## **2. Les effets de l'euro sur les entreprises agricoles et alimentaires dans l'Union européenne**

*Pour les agriculteurs.* Les producteurs agricoles européens vont faire face, comme l'ensemble des entreprises, à un univers économique largement modifié par la disparition des monnaies nationales des onze pays. La mise en œuvre de l'euro met fin aux effets, parfois très brutaux, des dévaluations monétaires, qui, au sein de l'Union européenne, ont eu un impact considérable sur la compétitivité relative des producteurs. Ainsi, certains types de producteurs des pays à monnaies les plus fortes ont souffert des variations des taux de change entre les monnaies européennes qui ont eu lieu entre septembre 1992 et mai 1995 (la livre a été dévaluée de 25 pour cent, la peseta de 30 pour cent et la lire de 50 pour cent). L'euro, en mettant fin à ces variations exogènes de compétitivité, donne aux producteurs un environnement économique plus stable. L'impact sera sans doute très important pour les producteurs de biens sur lesquels il y a peu d'intervention publique, comme les fruits, les légumes ou les ovins.

De plus, l'instauration de l'euro met un terme aux fluctuations des montants des prix et des aides. Les dévaluations successives de la livre verte au début des années quatre-vingt dix ont par exemple permis un accroissement important des revenus des agriculteurs britanniques, mais l'appréciation de la livre à

partir de 1996 et le réajustement des taux verts, a mis fin à cette période et a entraîné des ajustements douloureux (les effets spécifiques de l'euro sur le montant des aides et le niveau des prix agricoles sont traités en section 3).

La plus grande concurrence dans le secteur des intrants et des services, en particulier dans la banque et l'assurance, permettra des allègements de charges et la possibilité d'emprunter à de meilleurs taux. Les économies devraient être substantielles pour le secteur. A ce titre, il faut souligner que, avec un marché des capitaux parfaitement unifié, les politiques nationales de prêts bonifiés devraient en toute logique être révisées à la baisse. En effet, il sera mis fin à une justification souvent invoquée pour ces politiques, qui est de compenser les handicaps des agriculteurs en matière de taux d'intérêt réels vis-à-vis d'autres pays européens. Ces politiques nationales de taux bonifiés portent sur des sommes considérables dans certains pays, comme la France et l'Allemagne (3.2 milliards de francs en France).

L'agriculture communautaire bénéficie d'un marché unique depuis près de quarante ans et a davantage pu s'ajuster que d'autres secteurs. Néanmoins, la mise en place de l'euro, en mettant fin à différents obstacles monétaires et agri-monétaires aux échanges, accroîtra la concurrence au sein de l'ensemble de la zone euro. Comme dans les autres secteurs, les législations fiscales et sociales deviendront un facteur de compétitivité bien plus important que par le passé. Les écarts salariaux et les contraintes dans la législation du travail sont encore très disparates dans l'Union européenne. L'agriculture, où les salaires et les cotisations sociales représentent une part importante des coûts dans certaines productions, pourrait être un secteur particulièrement touché par les distorsions de concurrence qu'entraînent des régimes sociaux et fiscaux différents. Dans le secteur des fruits et légumes, par exemple, l'euro, en donnant encore plus d'importance aux différences dans les législations sociales et salariales pourrait accroître les difficultés des producteurs des pays où les réglementations sont les plus strictes.

***Pour les industries agroalimentaires.*** A court terme, la mise en place de l'euro occasionnera des coûts pour les entreprises agroalimentaires. Ceci comprend des coûts de transformation des matériels et logiciels pour prendre en compte la nouvelle monnaie, et le coût de formation du personnel. Ils n'ont pas été mesurés spécifiquement pour les industries alimentaires, mais ces coûts d'adaptation sont évalués, selon les sources, entre 1.2 pour cent et 2 pour cent du chiffre d'affaire annuel des entreprises (tous secteurs confondus). Les entreprises devront également veiller à fixer des prix de manière à ne pas troubler les consommateurs par des arrondis maladroits. Il y aura également des coûts de coordination avec les fournisseurs, les clients et les banques de manière à s'assurer que les conversions et le basculement complet vers l'euro à l'horizon 2002, sont compatibles et cohérents. La vérification des aspects juridiques, de la continuité des contrats, en particulier hors de l'Union européenne, peut demander un examen également coûteux. Les entreprises devront revoir leurs stratégies commerciales, modifier la standardisation de leurs produits, en raisonnant davantage en termes de cibles régionales, de groupes linguistiques, de classes d'âges, de groupes homogènes en matière de goûts et d'éthique, qu'en fonction d'un découpage national.

Ce n'est donc qu'à moyen terme que l'euro abaissera les charges des entreprises agroalimentaires. Les banques pourront alors plus facilement offrir leurs services financiers dans l'ensemble de la zone euro, et, en réduisant la prime de change, l'euro devrait contribuer à la réduction des taux d'intérêt compatibles avec un niveau d'inflation donné dans l'Union européenne. Ces deux facteurs vont dans le sens d'une baisse des frais financiers des entreprises. De plus, la baisse des coûts de transaction bancaire et de couverture de change touchera de manière significative le secteur agroalimentaire.

***Des gains inégalement répartis.*** La monnaie unique ne touchera pas toutes les filières de la même façon. Toutes les entreprises ne bénéficieront pas des mêmes baisses des taux d'intérêt. En effet, sur un marché des capitaux parfaitement intégré, l'Union monétaire fera passer d'une logique des nations à une logique d'agents individuels, et ce sera la solvabilité des agents qui déterminera leur coût de financement et non plus la situation macro-économique de leur pays (Bensaid et Ponty, 1991). A terme, les entreprises devront réexaminer leur stratégie d'approvisionnement et de localisation de leurs activités. Avec la disparition des coûts de transaction, les incitations à produire localement sur certains marchés peuvent disparaître. Ceci peut amener à envisager une localisation de la production en fonction d'autres facteurs, comme la proximité des fournisseurs, d'un pôle de main-d'œuvre qualifiée ou d'autres producteurs similaires ce qui permettrait d'envisager des gains de synergie. Ceci peut être l'occasion d'une réorganisation géographique de la production.

L'élimination du risque de change bénéficiera tout particulièrement aux entreprises installées dans plusieurs pays d'Europe. Celles-ci pourront utiliser les capacités d'autofinancement (*cash flow*) d'une unité localisée dans un pays pour une autre unité. Cette possibilité, simultanément avec des développements techniques des transactions (le développement du "*Trans-european automated real-time gross settlement express transfer*" -- ou TARGET -- *system*, un mode de transaction en temps réel entre les banques) ou de systèmes de compensation plus directs entre les banques de différents pays, peut apporter des gains substantiels aux compagnies multinationales (Münchau, 1997). Plus généralement, en accroissant la concurrence, l'Union économique et monétaire devrait bénéficier aux établissements de grande taille. Des restructurations, allant dans le sens d'une plus grande concentration risquent de voir le jour dans le secteur de la transformation et de la distribution, en particulier des produits alimentaires.

Les effets sur les plus petites entreprises sont plus ambigus. Celles qui n'ont qu'une clientèle locale devraient à l'inverse souffrir des coûts de mise en place de l'euro sans bénéficier des effets d'échelle. Néanmoins, le passage à la monnaie unique met fin à une situation qui handicapait plus largement les petites entreprises, au moins celles intervenant sur plusieurs pays de l'Union. Pour celles-ci, les coûts d'acquisition des devises sont proportionnellement plus coûteux et les frais de conversion dissuadent souvent celles qui vendent de petits volumes unitaires d'exporter. Pour des petits producteurs, la monnaie unique, alliée aux outils de communication et de commercialisation électroniques, peut permettre d'élargir sa clientèle, même sur un segment de marché très précis.

### **3. Les effets de l'euro sur les aides et les prix agricoles**

***La coordination monétaire entre les quinze membres de l'Union européenne.*** Au moins provisoirement, le Royaume-Uni, la Grèce, la Suède, et le Danemark restent hors de la zone euro. Des propositions de coordination des politiques monétaires sont prévues pour éviter des fluctuations excessives de ces devises par rapport à l'euro, et pour éviter également que les pays concernés ne puissent pratiquer des politiques de dévaluations compétitives tout en profitant des avantages du marché unique. Le Conseil européen de Dublin a adopté en décembre 1996 le principe, pour les pays n'adoptant pas l'euro, d'un Système monétaire européen (SME) "bis". La Banque centrale européenne devrait intervenir en coordination avec les banques centrales nationales pour faire respecter des marges de fluctuations proches de celles du SME actuel qui seront par la suite rétrécies.

Malgré cette coordination, des variations significatives des taux de change entre l'euro et les autres devises des pays de l'Union européenne ne sont pas à exclure. En effet, l'intervention de la Banque centrale sera contrainte par ses missions de maintien de la stabilité des prix, empêchant une politique de stabilisation poussée qui l'obligerait à mettre sur le marché des euros, avec de possibles conséquences inflationnistes. De leur côté les quatre pays hors zone euro ne seront pas autant contraints que les onze autres pays à une discipline budgétaire stricte, ce qui pourrait provoquer des divergences dans les taux d'inflation. Les conséquences de cette situation monétaire différente entre la zone euro et les autres pays de l'Union européenne peuvent être importantes pour le secteur agricole.

*Les conséquences de l'euro sur le système agri-monnaire.* Le traité de Rome stipule l'unicité des prix institutionnels pour les grands produits agricoles au sein de la Communauté, et, par extension, de ce qui est aujourd'hui l'Union européenne. Concrètement, cela signifie que les prix et le montant des aides sont les mêmes pour tous les agriculteurs lorsqu'ils sont fixés en monnaie commune (ECU jusqu'en 1998 et euros par la suite). Ce principe d'unicité est un des fondements de la Politique agricole commune, même si des exceptions à ce principe sont apparues, avec en particulier des modulations nationales des aides agri-environnementales. Tant que subsistent des monnaies différentes, si une de ces devises se déprécie, les agriculteurs de ce pays reçoivent des prix et des aides plus élevés en monnaie nationale. Les fortes fluctuations des devises européennes entre 1992 et 1995 ont ainsi amené à des hausses substantielles de prix en monnaie nationale dans les pays où la devise s'est dépréciée<sup>8</sup>.

Des mécanismes agri-monnaires, décrits en encadré 2, interfèrent cependant dans la conversion des aides et prix institutionnels en monnaie nationale. En pratique, les aides et les prix institutionnels agricoles n'étaient jusqu'à l'avènement de l'euro pas convertis en monnaie nationale aux taux du marché, mais à des taux spécifiques, les taux "verts", ou taux de conversion agricole (TCA). De ce fait, la suppression de onze monnaies nationales a des effets relativement complexes, puisqu'elle signifie la fin des variations des prix et aides causées par les fluctuations des devises par rapport à l'ECU, mais aussi la fin de mécanismes agri-monnaires qui se superposaient à ces effets de taux de change.

Pour les onze pays de la zone euro, l'avènement de la monnaie unique signifiera la fin du système agri-monnaire. Pour les autres pays, la mise en place de l'euro a donné l'opportunité d'une refonte radicale du système.

Dans le passé, le système agri-monnaire a eu des effets pervers importants (décrits dans l'encadré 3), qui disparaissent du fait de l'adoption de l'euro (même si les réformes de 1992, puis 1995 avaient déjà mis fin aux plus fortes dérives du système, les prix agricoles institutionnels n'étant alors plus fixés artificiellement à des niveaux très différents de leurs niveaux réels et les agriculteurs n'étant plus aussi isolés qu'auparavant des signaux de prix du marché). La suppression d'un régime monétaire spécifique pour l'agriculture se traduit par une simplification drastique du système, une égalisation des niveaux des prix et des aides communautaires, et, à terme, par des économies budgétaires et la fin des distorsions affectant le secteur agricole. Pour les exportateurs, les restitutions seront identiques quel que soit le port de départ. Ceci mettra fin aux multiples transports de marchandises dont le seul but est de profiter des restitutions les plus favorables, ainsi qu'aux fraudes qui y sont liées.

## Encadré 2. Le système agri-monnaire au moment du passage à l'euro

**Des taux de conversion spécifiques au secteur agricole.** Dans l'Union européenne, les prix de soutien de nombreux produits agricoles comme le montant des aides octroyées par la Politique agricole commune sont fixés administrativement à des niveaux communs en ECU avant 1999 et désormais en euros, dans tous les pays. Avant l'adoption de l'euro (et même après pour la Grèce, le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni), normalement, une dévaluation ou une simple dépréciation de la monnaie d'un pays membre par rapport à l'ECU, devait entraîner une hausse de ces prix de soutien et de ces aides, une fois convertis en monnaie nationale. Ceci aurait dû conduire à un accroissement des prix aux producteurs agricoles en monnaie nationale dans les pays où la monnaie se déprécie structurellement. A l'inverse, un pays qui voyait sa monnaie s'apprécier ou être réévaluée aurait dû voir ses prix aux producteurs baisser en monnaie nationale. Cependant, cet effet était tempéré par le système agri-monnaire, dans la mesure où c'est un taux particulier appelé le taux vert, et non pas le taux de change du marché, qui était utilisé pour convertir les prix fixés en ECU en monnaie nationale.

**Historique.** Le système agri-monnaire existe depuis 1969. Jusqu'à une date récente, le mécanisme du taux vert isolait largement les prix agricoles des fluctuations des monnaies européennes. Avant 1995, en effet, les prix agricoles étaient fixés dans une monnaie virtuelle, l'ECU vert, et la conversion de ces prix en monnaie nationale (par les taux verts) déconnectait les prix institutionnels agricoles des variations de change. Historiquement, des systèmes de taxes et de subventions lors du franchissement des frontières entre États membres, appelés les Montants compensatoires, permettaient que les flux commerciaux entre les pays membres ne soient pas affectés artificiellement par cette déconnexion entre les taux de change pour les produits agricoles et les taux de change du marché. Les Montants compensatoires ont été démantelés en 1992, avec la fin du contrôle aux frontières.

Le démantèlement de ces montants compensatoires s'était accompagné de la mise en place d'un mécanisme (appelé le "switchover") qui empêchait que la réévaluation des monnaies les plus fortes n'entraîne une baisse des prix et aides en monnaie nationale et qui permettait d'accroître de manière peu transparente les prix agricoles. Un coefficient était appliqué pour réévaluer l'ECU vert en fonction de la monnaie la plus forte, ce qui entraînait un écart croissant entre les taux verts et les taux de change du marché. Ainsi toute réévaluation de la monnaie la plus forte avait pour effet d'accroître les prix, en monnaie nationale, dans tous les pays de l'UE (sauf dans l'État qui réévaluait le plus, où les prix restaient inchangés). Les prix administrés et les aides en ECU du marché étaient en fait plus élevés que le montant qui était annoncé (les prix étaient fixés à un certain niveau en ECU vert, mais en pratique, comme le coefficient de *switchover* avait atteint une valeur de 1.21 en 1995, leur niveau en ECU du marché était en fait de 21 pour cent plus élevée en ECU de marché).

**Le système en vigueur au moment de l'adoption de l'euro.** La réforme de 1995 avait simplifié considérablement le système agri-monnaire. Elle a entraîné la suppression du mécanisme de *switchover* et de l'ECU vert. Les prix institutionnels étaient, depuis 1995, fixés en ECU de marché (cette adaptation s'est faite sans changement des prix en monnaie nationale, grâce à un relèvement simultané de 21 pour cent des prix institutionnels en 1995). Les taux verts fluctuaient depuis dans un intervalle étroit autour du taux de change de marché. Certes, les taux verts n'étaient pas réalignés pour des petites variations temporaires des taux de change, mais pour une réévaluation "appréciable" de la monnaie, le taux vert correspondant était (partiellement) réévalué, ce qui se traduisait par une baisse du prix en monnaie nationale. Lorsque la monnaie d'un pays était dévaluée, et que cela entraînait un dépassement des marges réglementaires entre taux vert et taux de marché, les taux verts, et donc les prix institutionnels, augmentaient en monnaie nationale (dans une mesure moindre que ce qui aurait résulté de l'application directe du taux de marché, cependant). L'intérêt du maintien des taux verts était d'empêcher la répercussion en continu des fluctuations de change sur les prix et les aides définis en ECU.

(suite page suivante)

(suite)

Depuis 1995, le système des taux verts introduisait une certaine viscosité dans les fluctuations de prix consécutive aux taux de change, mais n'isolait plus réellement les prix agricoles des réévaluations des monnaies si celles-ci étaient significatives et étaient confirmées sur plusieurs mois. Un mécanisme qui empêchait la baisse en monnaie nationale des aides directes, lorsqu'un pays réévalue sa monnaie, avait cependant été maintenu dans la mesure où ces paiements étaient convertis à un taux de change fixe (celui du 23 juin 1995). Cette dernière mesure permettait de maintenir le niveau des paiements directs aux pays à monnaie forte. Par contre, une dévaluation monétaire, même modérée, dès lors qu'elle dépassait les limites fixées par la réglementation agri-monétaire, entraînait une hausse des aides directes en monnaie nationale. En outre, des aides directes étaient prévues pour les agriculteurs des pays ayant réévalué leur monnaie. Ces aides ne devaient pas créer de distorsions du commerce. Dégressives pendant trois ans, elles étaient en partie financées par le budget communautaire, les États membres étant libres de payer ou non l'autre partie<sup>9</sup>.

### **Encadré 3. Les effets pervers du système agri-monétaire passé**

Le système agri-monétaire avait connu plusieurs adaptations depuis 1969. Le système en vigueur au moment du passage à l'euro datait principalement de 1973, avec des révisions en 1995 et 1997. S'il a permis d'isoler le secteur des effets des variations brusques des taux de change, et de limiter l'impact inflationniste de dévaluations sur le coût de l'alimentation et le niveau général des prix, le système agri-monétaire a eu historiquement un certain nombre d'effets pervers, auxquels l'euro met fin.

L'objectif initial des taux verts était d'éviter les effets des brusques variations de parité sur les prix et les revenus agricoles. Mais, au cours du temps, l'objectif est davantage devenu la protection à la baisse des revenus des agriculteurs en monnaie nationale. Peu à peu, le système agri-monétaire a isolé le secteur et a contrarié un mécanisme général de l'économie de marché, à savoir le gain de compétitivité occasionné par la dévaluation qui permet le rétablissement de la balance des paiements. En outre, les pays réévaluant leurs monnaies ont historiquement bénéficié des avantages sur le coût des intrants, sans subir les inconvénients commerciaux sur les produits agricoles, les taux verts leur garantissaient des prix constants en monnaie nationale, et les montants compensatoires les protégeaient des importations et favorisaient leurs exportations. Ceci a créé d'importantes distorsions de concurrence au sein de la Communauté, qui, cumulées sur deux décennies, ont influé significativement sur l'allocation des ressources dans l'agriculture européenne (Bureau et Butault, 1992).

Les réajustements à la baisse des taux de conversion étaient politiquement difficiles dans la mesure où ils entraînaient une perte de revenu des agriculteurs. Pour démanteler les montants compensatoires, avait été introduit le *switchover*, un mécanisme qui poussait automatiquement à la hausse les prix agricoles dans l'ensemble de la Communauté, à chaque appréciation de la monnaie la plus forte (voir encadré 2). Si les réformes de 1992 et de 1995 ont mis fin aux dérives les plus importantes, le système était resté dissymétrique, les taux verts étant plus facilement revus à la hausse qu'à la baisse. Ceci occasionnait une hausse des coûts budgétaires. Après le démantèlement du *switchover*, le mécanisme tendait toujours à pousser vers le haut les prix des produits soutenus, au moins lorsque le prix de marché était proche du niveau du prix d'intervention. S'ajoutaient ainsi aux coûts budgétaires des coûts pour les consommateurs. Le système agri-monétaire participait donc à la hausse des prix en monnaie nationale qui accroissait les difficultés pour l'Union européenne à respecter ses engagements auprès de l'OMC.

(suite page suivante)

(suite)

L'existence de divergences entre les taux verts et les taux de marché incitait les exportateurs à privilégier certains pays de départ pour bénéficier de subventions (restitutions) plus élevées à l'exportation. Ceci a entraîné de coûteuses diversions des flux commerciaux, et a accru le risque de fraudes. Jusqu'à la mise en place de l'euro subsistaient pendant de longues périodes des écarts importants entre les taux de change et les taux verts (lorsque les réévaluations n'étaient pas "appréciables", voir encadré 2). Le système poussait alors les opérateurs à offrir à l'intervention leurs produits dans des pays où ces écarts étaient les plus profitables, créant artificiellement des flux d'échange (Williams, 1998).

Les mécanismes agri-monnaïres introduisaient une distorsion entre les produits soutenus par un prix d'intervention et les autres, qui subissaient directement les effets des variations monétaires sur les prix des produits. Les produits sur lesquels le système n'avait qu'un impact très faible (pommes de terre, vin de qualité, produits horticoles, produits ovins, etc.) représentaient près de 50 pour cent de la valeur de la production communautaire.

A partir de 1995, des compensations avaient été accordées pour les pays qui subissaient des réévaluations de leur taux vert (voir encadré 2). Même si une partie de ces aides était payée par les budgets nationaux, ces compensations étaient coûteuses pour le budget communautaire. Elles avaient aussi des effets pervers dans la mesure où aucune aide n'est complètement neutre sur l'allocation des ressources, et que les mesures de compensation reposaient sur une analyse nécessairement imprécise des effets des variations de change sur le revenu (même si l'introduction de franchises de 2.6 pour cent dans le calcul des aides agri-monnaïres en 1998 a permis de mieux tenir compte de l'impact réel de la réévaluation sur la situation du marché). A ces aides s'ajoutait l'autorisation d'aides financées par les budgets nationaux pour compenser les pertes de revenu découlant de la dévaluation de certaines devises européennes, en 1995. Ceci conférait aux mécanismes agri-monnaïres des objectifs qui s'écartaient de ceux initialement fixés au système, à savoir compenser de manière mécanique les effets des variations monétaires sur les prix institutionnels<sup>10</sup>.

**Les dispositions qui sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1999.** La réglementation qui a pris effet au moment de la mise en place de l'euro signifie la fixation de l'ensemble des prix institutionnels et des aides en euros et non plus en ECU, la fin des taux verts et de l'utilisation d'un taux de change "gelé" pour convertir les aides directes de la Politique agricole commune en monnaie nationale (voir encadré 1). Pour les États de la zone euro, les prix et les aides, qui sont désormais fixés en euro au niveau communautaire, sont directement applicables. Pour les producteurs et consommateurs des onze pays de l'Euroland qui choisiront de travailler en monnaie nationale jusqu'en 2002, ils seront simplement convertis au taux de change entre la monnaie de leur pays et l'euro qui a été décidé au 31 décembre 1998 (tableau 1). Ce taux est immuable jusqu'à la disparition finale des devises nationales qui aura lieu avec la fin de la circulation des billets et des pièces.

Les nouvelles dispositions adoptées dans le domaine agri-monnaïre sont décrites dans le Règlement EC2799/98 du 15 décembre 1998, prenant effet au premier janvier 1999. Les effets sur les prix agricoles devraient se traduire de la façon suivante : du point de vue des variations de prix agricoles, les effets de l'euro apparaissent limités. Dans le système en vigueur jusqu'à la mise en place de l'euro, il existait une dissymétrie en ce qui concerne la répercussion sur les prix aux producteurs de la dépréciation et de l'appréciation des monnaies nationales<sup>11</sup>. Le taux moyen auquel les aides et les subventions étaient converties en monnaie nationale était plus élevé que le taux de marché dans l'Union européenne, dans la mesure où, pour certains pays, il existait à la veille du passage à l'euro, des écarts significatifs entre les taux verts et les taux de change de marché avec l'ECU (voir encadré 4).

**Tableau 1. Taux de conversion de l'euro en monnaie nationale**

	<i>1 euro =</i>
Pays-Bas	2.20371 Guildes
Belgique-Luxembourg	40.3399 Francs belges
Portugal	200.482 Escudos
Allemagne	1.95583 Marks
Italie	1 936.27 Lires
Irlande	0.787564 Punts
Espagne	166.386 Pesetas
Autriche	13.7603 Schillings
Finlande	5.94573 Markkaa
France	6.55957 Francs (Fran)

**Encadré 4. Taux verts et taux de change du marché au moment du passage à l'euro**

1 ECU = (valeurs au 31/12/1998)	Taux de change du marché	Taux vert	Taux de conversion des aides directes "gelé"
<i>Monnaie de :</i>			
Pays-Bas	2.20755	2.23593	2.14021
Belgique-Luxembourg	40.4055	40.9321	39.5239
Portugal	200.856	203.183	198.202
Allemagne	1.95896	1.98391	1.90616
Italie	1 940.10	1 973.93	2 248.15
Irlande	0.788832	0.796521	0.829498
Espagne	166.710	168.336	170.165
Autriche	13.7807	13.9576	13.7190
Finlande	5.95497	6.02811	5.88000
France	6.57016	6.68769	6.61023

La suppression des taux verts et l'alignement de l'euro sur la valeur de l'ECU se traduisent donc par des baisses des prix agricoles garantis, puisque dans chaque pays de la zone euro le taux vert était supérieur au taux de marché (exprimé en ECU/monnaie nationale). Toutefois, il faut souligner que les effets des taux de conversion des prix en ECU ne se font sentir que lorsque les prix de marché sont bas et que les prix garantis ont un rôle actif sur le marché. Les baisses des prix garantis correspondent aux écarts entre les taux verts en vigueur au 31 décembre 1998 et les taux de change définitifs des monnaies nationales par rapport à l'euro, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 (voir tableau 2). Ces baisses de prix, qui ne seront pas compensées, restent cependant assez limitées : elles atteignent généralement de 1 à 2 pour cent.



**Tableau 2. Variations des prix agricoles garantis dans les onze pays de la zone euro**

	%
Pays-Bas	-1.441
Belgique-Luxembourg	-1.447
Portugal	-1.329
Allemagne	-1.415
Italie	-1.908
Irlande	-1.125
Espagne	-1.158
Autriche	-1.414
Finlande	-1.367
France	-1.916

Des compensations étaient prévues si les prix agricoles avaient baissé de manière significative en monnaie nationale, du fait d'une "réévaluation appréciable" entre l'ancien taux vert et le taux de change vis-à-vis de l'euro. Celles-ci sont définies dans les mesures transitoires (Conseil 2800/98). La réévaluation "appréciable" est définie en rapportant le taux de change de l'euro au taux vert le plus bas dans les trois situations suivantes : i) lors des 12 mois précédents ; ii) à tout moment entre les 12 et 24 mois précédents ; iii) à tout moment entre les 24 et 36 mois précédents. Seuls les deux tiers de ii) et un tiers de iii) devaient être pris en compte. Ces compensations devaient être calculées en multipliant la part "appréciable" de la réévaluation par la perte de revenu, déterminée par des modalités précisées dans le Règlement Conseil 2799/98. Aucune aide n'était prévue pour une réévaluation de moins de 2.6 pour cent. Ces paiements ne devaient pas prendre la forme d'une aide liée à la production. Ils auraient dû être payés en trois tranches annuelles dégressives à chaque fois d'un tiers, la première financée à 100 pour cent et les autres financées à 50 pour cent par la Commission.

Le passage à l'euro a des conséquences plus substantielles sur le montant des aides directes. En effet, le taux utilisé pour convertir en monnaie nationale les paiements directs fixés en ECU a été gelé depuis juin 1995 (voir encadré 4 et tableau 3). Le montant de ces aides a ainsi baissé, du fait du passage à l'euro, dans les pays ayant fortement réévalué leur monnaie depuis 1995, et pour qui le gel du taux de conversion avait évité jusqu'à la fin 1998 une baisse des aides en monnaie nationale<sup>12</sup>.

Le Règlement 2799/98 précise les conditions d'attribution d'aides transitoires afin de compenser la réduction des aides directes en monnaie nationale, du fait du passage à l'euro, pour les pays dont le taux vert gelé était inférieur au taux de change de l'euro fixé le 31 décembre 1998. Le calcul des compensations par type d'aides et par pays doit intervenir à compter du mois de mars 1999.

La compensation est payable en trois tranches successives de 12 mois, sous la forme d'une hausse des aides directes aux cultures arables, à la tête de bovin, des aides compensatoires par tête d'ovins et de caprins, ou des aides environnementales et structurelles. Cette compensation est obligatoire et est financée à 100 pour cent par l'Union européenne la première année. La deuxième année, elle est réduite d'un tiers, et co-financée pour moitié par l'État membre. La troisième année, elle est réduite de moitié et

encore financée à 50 pour cent par le budget national. Les deuxième et troisième années, la part financée par l'État membre n'est qu'optionnelle. Ainsi, au-delà de 2001, ces aides n'auront plus lieu d'être dans la mesure où l'on considère que l'agriculture doit s'adapter aux réalités monétaires comme le reste de l'économie. Pour ce qui concerne les paiements structurels et agri-environnementaux, si les plafonds des sommes payées n'ont pas été dépensés, aucune compensation n'est à prévoir.

**Tableau 3. Variations des aides directes dans les onze pays de la zone euro**

(écart taux vert gelé de juin 1995/taux définitif de l'euro)

	%
Pays-Bas	-2.967
Belgique-Luxembourg	-2.065
Portugal	-1.150
Allemagne	-2.606
Italie	-13.873
Irlande	-5.055
Espagne	-2.221
Autriche	-0.301
Finlande	1.118
France	-0.766

***Les conséquences pour les prix et aides agricoles dans les pays en dehors de la zone euro.***

Pour le Danemark, la Grèce, le Royaume-Uni et la Suède, il sera toujours nécessaire de convertir en monnaie nationale les prix et les aides fixés en euro. Pour ces pays également, le taux vert a disparu, et est cette fois remplacé par le taux de change publié par la Banque centrale européenne à une certaine date, celle du "fait générateur" pour la mesure concernée.

Les règlements de la Commission précisent les modalités de conversion pour ce qui est des prix agricoles. La Banque centrale européenne publie des valeurs quotidiennes des taux de change entre l'euro et les monnaies britannique, danoise, grecque et suédoise. Pour une opération particulière, par exemple la mise à l'intervention ou la demande d'une subvention à l'exportation, le taux de change à utiliser est le dernier taux publié par la Banque centrale européenne immédiatement avant la date du "fait générateur" ou "*operating event*". C'est-à-dire le jour où la mesure économique, qui est définie et fixée à un certain niveau en fonction d'un objectif économique particulier, est décidée<sup>13</sup>. Les Règlements Commission 2808/98 et 2813/98 définissent précisément ces faits générateurs et ainsi la date qui doit être utilisée pour le taux de conversion. Pour les échanges avec les pays tiers, il s'agit par exemple de la date où sont conclues les formalités douanières. Pour les transactions entre les pays de l'Union hors et à l'intérieur de la zone euro, c'est la date d'acceptation de la déclaration en douane. Pour les adjudications c'est la date où commence à s'effectuer la livraison du produit (s'il n'y a pas de flux physique, c'est la date d'acceptation de l'enchère). Pour les prix de retrait dans le secteur des fruits et légumes, c'est le premier jour du mois dans lequel à lieu le retrait, etc. (voir Règlement Commission 2808/98, ou, MAFF, 1999).

**Encadré 5. Taux verts et taux de change du marché par rapport à l'euro**

<i>Monnaie de :</i>	Taux de change du marché au 04/01/99 1 EURO =	Taux vert au 31/12/99 1 ECU =	Taux de conversion des aides directes "gelé" 1 ECU =
Royaume-Uni	0.71110	0.698159	0.755249
Danemark	7.4501	7.56225	7.74166
Suède	9.4696	9.35538	9.91834
Grèce	327.15	338.319	302.837

Il y a donc, même pour les pays hors de la zone euro, disparition du système de franchise asymétrique et de périodes de référence. Néanmoins, les effets négatifs potentiels des réévaluations appréciables continuent d'être pris en compte, même si la définition d'une réévaluation appréciable a changé. Pour les pays hors de la zone euro, un système d'aide est prévu pour compenser les réévaluations appréciables à venir, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Cette compensation est optionnelle, comme dans le système en vigueur précédemment, et est octroyée au mois de mars suivant la réévaluation. Dans l'ancien système, la réévaluation appréciable faisait référence à l'évolution par rapport au taux vert des trois années antérieures. Désormais, par réévaluation appréciable, on entend une situation où le taux de change moyen annuel est en dessous d'un seuil défini comme le taux de conversion moyen annuel le plus bas parmi ceux appliqués pendant les trois années précédentes et le taux de change du premier janvier 1999. On calcule alors un pourcentage de sensibilité de la réévaluation pour le calcul de la compensation. Le mode de compensation adopté est celui du Règlement 724/97. Concrètement, les paiements sont effectués en trois tranches de 12 mois selon des modalités qui assurent que les aides n'ont pas d'effet sur le volume de production. Le montant des deux dernières tranches doit être inférieur d'un tiers et deux tiers respectivement du montant octroyé la première année. Aucune aide n'est accordée pour la partie du montant correspondant à une réévaluation de 2.6 pour cent afin de limiter de possibles sur-compensations. Le montant des aides est calculé en multipliant le pourcentage de sensibilité par la perte de revenu estimée par la Commission. Les montants des deux et troisièmes tranches peuvent être réduits si les conditions sont favorables aux revenus des agriculteurs.

En ce qui concerne les aides directes, le "taux vert gelé" qui était utilisé pour la conversion des aides fixées en ECU depuis juin 1995, a été démantelé. Le taux de change utilisé pour convertir les aides par hectare, fixées en euro, dans les quatre monnaies nationales est celui fixé par la Banque centrale européenne au premier jour de l'année de la campagne de commercialisation (le premier jour de l'année de campagne est donc la date du fait générateur pour les aides directes, voir Règlement Commission 2808/98), en pratique le 1<sup>er</sup> juillet pour les cultures arables et le 1<sup>er</sup> janvier pour les aides aux bovins. Pour les aides structurelles et environnementales, c'est également le taux de change de la Banque centrale européenne qui est utilisé, mais il s'agit du taux de change à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année à laquelle le paiement est effectué.

La suppression du taux vert gelé et l'utilisation du taux de change du marché pour la conversion des aides directes en monnaie nationale des quatre pays hors de la zone euro, se traduit par une baisse de ces aides en monnaie nationale pour les pays qui ont, depuis 1995, connu une appréciation de leur monnaie vis-à-vis de l'ECU. Comme dans le cas des pays membres de la zone euro, un système de

compensation transitoire est prévu. Cette compensation est payable pendant 3 ans, si le taux applicable aux paiements directs au 1<sup>er</sup> janvier 1999 est plus bas que celui appliqué dans les deux années précédentes. Cette compensation est obligatoire et est financée à 100 pour cent par l'Union européenne la première année. La deuxième année, elle est réduite d'un tiers, et co-financée pour moitié par l'État membre. La troisième année, elle est réduite de moitié et encore financée à 50 pour cent par le budget national. Les deuxième et troisième années, la part financée par l'État membre n'est qu'optionnelle.

*Les effets de la mise en place de l'euro sur le budget agricole de l'Union européenne.* La première conséquence de l'euro sera de simplifier considérablement les modalités d'établissement et de gestion du budget agricole communautaire. Les dépenses liées à la Politique agricole commune représentent la moitié des dépenses totales de l'Union européenne. Or, les paiements à effectuer au titre de la section garantie du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) n'étaient, à la différence de la plupart des autres dépenses, pas exécutées en ECU mais en monnaie des différents pays de l'Union. Sur cette section, le budget communautaire devait supporter le risque de change lié aux fluctuations des monnaies nationales, ce qui nécessitait un mode de gestion complexe<sup>14</sup>. Ce système engendrait des distorsions entre le montant des aides libellés en écus dans la PAC et le montant dans lequel ils apparaissaient en définitive dans les comptes budgétaires. Ces risques de change sont réduits avec le passage à l'euro. Tant que tous les pays de l'Union n'auront pas renoncé à leur monnaie nationale, ces risques ne seront cependant pas éliminés, et ils pourraient même se traduire par des variations des transferts nets plus importantes que dans le passé pour les quatre pays n'ayant pas adopté l'euro. En effet, parmi ces quatre pays, les bénéficiaires (contributeurs) nets au budget recevront (verseront) des sommes plus élevées si le taux de change de leur monnaie varie par rapport à l'euro. Cet effet existait déjà avec l'ECU, mais celui-ci étant représentatif d'un panier de devises, sa valeur s'ajustait en fonction des fluctuations de chacune des devises. L'euro n'est au contraire pas affecté par les dévaluations des autres monnaies.

En mettant fin aux écarts entre taux verts et taux de marché, au moins pour les onze pays concernés, l'euro supprime les coûts correspondants pour le budget agricole. En effet, un écart global de un pour cent entre les taux verts et les taux de marché correspondait à 400 millions d'ECU de dépenses supplémentaires pour le budget agricole. Ceci provenait essentiellement de l'asymétrie du système agri-monnaire décrite ci-dessus, qui fait que les corrections des taux verts s'effectuaient beaucoup plus lentement dans le sens d'une appréciation de la monnaie que dans le cas d'une dépréciation. Ceci provenait également des dispositions prises pour compenser les agriculteurs dans le cas de réévaluations des taux verts, partiellement financées par le budget communautaire (en Irlande et en Suède, le système agri-monnaire aurait ainsi contribué à 8 pour cent de la valeur ajoutée brute du secteur en 1997 ; voir OCDE, 1998).

La Commission a ainsi calculé que la suppression des taux verts (pour les prix) et du taux vert "gelé" (pour les aides) pourrait se traduire par une économie annuelle de 600 millions d'euros à partir de l'an 2000, comme il est indiqué dans le tableau 4. Il faut tenir compte cependant des coûts supplémentaires pour le budget que représentent les compensations pour la baisse des aides directes du fait du passage à l'euro. Des évaluations préliminaires les situent à environ 1.1 milliard d'euros pour la période 1999 à 2002 (CEE, 1998). Globalement, même avec des compensations temporaires pour les agriculteurs des pays où le démantèlement des taux verts se traduit par une baisse des aides directes, la mise en place de l'euro entraînera des économies pour le budget agricole (Heine et Gazagnes, 1997).

**Tableau 4. L'impact de la réforme du régime agri-monnaire sur le budget de l'Union européenne**

<i>(millions d'euros)</i>	1999	2000	2001	2002	2003
Compensations pour les producteurs des pays ayant réévalué leurs taux verts	+136	+654	+226	+101	0
Économie due à la suppression de l'écart entre taux verts et taux de marché	-101	-603	-603	-603	-603
Total	+35	+51	-377	-502	-603

*Source* : Commission européenne.

#### **4. Les effets de l'euro pour les pays associés à l'Union Européenne**

Les effets de la mise en place de l'euro sur les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne sont difficiles à apprécier, à la fois parce que les accords d'association ne mentionnent pas la question de l'adoption de l'euro pour ces pays (même si le Comité monétaire de l'Union européenne a des consultations régulières avec les pays associés), et parce que les dates et modalités de l'accession elle-même de ces pays sont encore imprécises (la première vague de pays accédants, qui devrait comprendre la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovénie et l'Estonie, devrait commencer en 2002). La capacité de ces pays à satisfaire tous les critères d'appartenance à la zone euro à un horizon très rapproché, en particulier en matière d'inflation, de déficits publics et de réglementation des marchés financiers, est très incertaine (Hofreither, 1998). Si ces critères ne sont pas satisfaits dès leur adhésion, ces pays pourraient appartenir au SME "bis", et se retrouver dans une situation proche de la situation actuelle du Danemark, de la Grèce, du Royaume-Uni ou de la Suède. Leurs devises seraient alors soumises aux bandes de fluctuations prévues pour ces derniers pays. D'autres configurations sont cependant possibles si la convergence n'est pas suffisante. Les nouveaux adhérents pourraient être dans une situation où ils mèneraient des politiques monétaires indépendantes, même s'il y aura nécessairement des contraintes de limitation des déficits publics.

L'importance croissante des transactions commerciales et financières avec la zone euro et la volonté de satisfaire les critères de convergence permettant d'entrer dans l'Union économique et monétaire constitueront, pour les pays associés, des incitations à ancrer leur monnaie sur l'euro, et à l'utiliser comme monnaie de réserve et de facturation. Néanmoins, pour ces pays, les nécessaires arbitrages entre l'ancrage à une monnaie stable et l'impact positif en terme de compétitivité d'un taux de change flexible peuvent évoluer dans le temps. Même s'il existe une volonté politique d'ancrage à l'euro, on ne peut exclure que les monnaies des pays d'Europe centrale et orientale restent soumises à moyen terme à des fluctuations des taux de change importantes. En effet, les niveaux d'inflation restent significativement plus élevés que dans les États de l'Union européenne, et le rattrapage économique se traduit nécessairement par une balance des paiements déficitaire. En outre, la part élevée des investissements étrangers, alors que persistent des hésitations de certains gouvernements en ce qui concerne les réformes structurelles, laisse planer des risques de dévaluation brusque, en cas d'une crise de confiance.

Si les nouveaux accédants ne peuvent être membres de l'Union monétaire, un nouveau régime agri-monnaire pourrait être mis en place, si nécessaire, lors du prochain élargissement, mais il faudra pour

cela attendre que la clarté soit faite sur le régime d'adhésion lui-même. S'il ne doit pas donner des incitations à la dépréciation des monnaies (le secteur agricole constituant une part significative du PIB des futurs membres, des mécanismes qui accroîtraient les prix agricoles pourraient inciter à une politique de dévaluation), il doit également veiller à une intégration harmonieuse de ces pays au marché commun agricole. En effet, si les taux de conversion entre les monnaies des pays d'Europe centrale et orientale et l'euro divergent significativement, il peut y avoir à terme un risque de déstabilisation des marchés agricoles, et des problèmes commerciaux comparables à ceux posés par les fortes dévaluations de la lire au milieu des années quatre-vingt dix.

Le recours à un régime de transition comme celui mis en place lors de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'Union européenne pourrait être envisageable. Pendant une période transitoire, des "montants compensatoires d'adhésion" ont compensé les différences de prix entre le niveau des prix agricoles dans la Communauté à dix et ceux existant en Espagne et au Portugal. Ces Montants compensatoires étaient couplés à un mécanisme de régulation des échanges, produit par produit, avec des seuils annuels d'importation entre la Communauté à dix et les deux nouveaux membres. Ces mécanismes ont fonctionné de manière satisfaisante et ont permis une intégration progressive de l'Espagne et du Portugal dans le marché commun agricole, avec un impact faible sur le budget communautaire (Beynet *et al.* 1998).

Néanmoins, un tel mécanisme serait sans doute plus délicat à mettre en œuvre dans le cas des pays d'Europe centrale et orientale associés, dont le potentiel de production est bien supérieur à celui de l'Espagne et du Portugal en matière agricole. A l'inverse de l'Espagne et du Portugal, dont les exportations portaient largement sur des produits peu administrés, la plupart des produits qu'exportent les futurs membres font l'objet d'une intervention communautaire. D'autre part, les écarts de prix agricoles entre ces pays et l'Union européenne sont très importants (le prix du lait et de la viande bovine est de l'ordre de 60 pour cent du prix dans l'Union européenne). Dans ce cas de figure, d'éventuels montants, qui seraient octroyés par l'Union européenne à l'importation et perçus à l'exportation, se traduiraient par des coûts très élevés pour le budget communautaire, dans la mesure où les futurs adhérents sont, pour l'instant, importateurs nets de produits agricoles vis-à-vis de l'Union européenne.

## **5. Les effets de l'euro sur les échanges internationaux**

*Échanges intra-communautaires.* La mise en place de l'euro ne devrait pas affecter directement les flux d'échanges agricoles entre les pays de la zone euro. Les rapports des prix au producteur dans les différents pays ne seront que marginalement modifiés, les écarts actuels correspondant surtout à des situations de marché différentes (zones déficitaires et excédentaires d'un produit) et aux coûts de transport. La baisse des prix consécutive au démantèlement des taux verts est très limitée (voir ci-dessus). Les baisses (ou la hausse dans certains pays) des aides directes en monnaie nationale sont plus importantes, mais ne devraient avoir qu'un impact faible sur le niveau de production, dans la mesure où ces aides sont largement découplées, via la fixation de rendements et de chargements animaux de référence. La fixation de l'euro au taux de l'ECU ne modifie donc pas significativement les conditions économiques de production entre les agriculteurs des différents pays de la zone euro. Cependant, en fixant une fois pour toutes la situation relative des monnaies, la mise en place de l'euro met fin aux dévaluations compétitives, qui ont entraîné dans le passé des flux d'échanges importants à certaines périodes.

L'euro, en harmonisant les conditions de restitutions entre les pays, permettra aussi d'éviter le transit spéculatif des exportations dans les ports où les restitutions sont les plus favorables. Historiquement, les différences monétaires ont amené à une diversion des exportations à destination des pays tiers vers les ports des Pays-Bas et, dans une moindre mesure d'Allemagne, ainsi que, plus

récemment, du Royaume-Uni (voir encadré 3). Ces flux ont parfois été significatifs et la mise en place de l'euro, comme les nouvelles dispositions agri-monnaïres avec les quatre pays hors de la zone euro devraient y mettre fin.

Un autre effet de l'euro sur les flux commerciaux intra-communautaires est que la suppression du coût des transactions entraînée par l'Union monétaire favorisera un déplacement géographique de la consommation dans les régions proches des frontières. Les États et régions qui appliquent des taxes à la consommation moins élevées pourraient attirer davantage de consommateurs, une fois le coût du change éliminé. Si ces phénomènes seront sans doute globalement limités, les flux concernés pourraient être importants pour les tabacs et alcools, dans la mesure où les droits d'accise (*excise duties*) sont très différents selon les pays.

**Effets sur les échanges extra-communautaires.** L'euro s'est substitué à l'ECU dans un ratio de un euro pour un ECU. Cette substitution ne devrait pas causer directement de bouleversement des flux d'échanges internationaux ni des prix agricoles mondiaux. Néanmoins, la disparition de onze monnaies, et la création d'une nouvelle monnaie commune à une unité géographique qui a un tel poids économique ne peut pas être sans effet sur le système ni sur le commerce international. Deux facteurs, sur lesquels planent beaucoup d'incertitudes risquent d'avoir des conséquences importantes sur les échanges. Le premier est la mesure dans laquelle l'euro deviendra une monnaie de facturation des échanges agroalimentaires dans le commerce mondial. Le second est la position de l'euro par rapport au dollar sur le marché des changes.

S'il est vrai que la part de l'Union européenne dans les échanges commerciaux est considérable (19 pour cent des échanges mondiaux pour les onze pays de la zone euro), le dollar des États-Unis est à l'heure actuelle la monnaie qui entre dans l'écrasante majorité des transactions. Dans tous les cas de figure, l'euro ne pourra s'y substituer que lentement. Il est cependant probable que certains pays, qui commercent particulièrement avec l'Union européenne, comme les pays d'Europe orientale et le bassin méditerranéen, pourraient choisir de limiter les fluctuations de leurs taux de change par rapport à l'euro (Bénassy-Quéré, 1996). Les pays d'Europe centrale désireux de devenir à terme membres à part entière de l'Union, seront également incités à lier leurs taux de change à l'euro, à financer leurs éventuels déficits extérieurs dans cette monnaie, et y avoir recours comme monnaie de réserve. Dans tous les cas, ces pays pourraient choisir en outre des contrats commerciaux libellés en euros, y compris pour des produits agricoles.

La question du taux de change qui s'établira entre le dollar des États-Unis et l'euro est cruciale pour le commerce agroalimentaire (Manegold, 1998). En effet, c'est de ce taux de change que dépendra la compétitivité des produits agricoles européens et, dans une large mesure, les prix et les revenus agricoles. La position de l'euro par rapport au dollar dépendra à la fois de l'attitude de la Banque centrale européenne, elle-même fonction de la confiance qu'ont les marchés internationaux dans la stabilité de l'euro, et de l'attrait international de l'euro pour les investisseurs, pour les banques centrales (dans la constitution de leurs réserves) et pour les autres agents économiques (dans le choix d'une monnaie de facturation). Sur tous ces points, une grande incertitude persiste. Certains économistes n'hésitent pas à pronostiquer que l'euro s'appréciera fortement vis-à-vis du dollar (voir encadré 6). Si de tels pronostics se confirmaient, et que l'euro soit à l'avenir une monnaie forte par rapport au dollar, les économies européennes y trouveraient un certain nombre d'avantages, comme des termes de l'échange plus favorables, des importations meilleur marché, une inflation plus facile à contenir, et des taux d'intérêt plus faibles. Néanmoins, sur le plan sectoriel, la compétitivité des produits agroalimentaires européens pourrait être très affectée. Ceci rendra d'autant plus difficile les exportations, et par là même le respect des engagements auprès de l'Organisation mondiale du commerce, en particulier en matière de subventions aux exportations. Il faut cependant souligner que ces prévisions quant à une appréciation de l'euro ont été infirmées par l'évolution du taux de change entre l'euro et le dollar lors des premiers mois de 1999. Au

contraire, sur les six premiers mois de l'année 1999, l'euro n'a cessé de se déprécier face au dollar des États-Unis, sans que l'on sache pour l'instant si cette tendance obéit à des facteurs conjoncturels (comme le conflit au Kosovo, ou un décalage entre les cycles économiques en Europe et aux États-Unis) ou à des raisons plus structurelles.

#### **Encadré 6. L'euro sera-t-il une monnaie forte ou faible à moyen terme ?**

Une grande incertitude persiste sur la question de la parité de l'euro avec le dollar des États-Unis et le yen.

Certains facteurs jouent dans le sens d'un euro structurellement plus faible que l'ECU :

- La demande internationale d'euros sera plus faible que la demande des différentes monnaies européennes actuelles, ne serait-ce que parce que les banques centrales des pays de la zone euro libéreront leurs réserves de devises européennes, et parce que le commerce intra-européen se fera en euros.
- La mise en place de l'euro réduira mécaniquement le degré d'ouverture des pays de l'Union, et donc la contribution du taux de change à l'inflation, ce qui rend moins nécessaire une politique de monnaie aussi forte que celle menée auparavant par la Banque centrale allemande pour assurer la stabilité des prix et des taux d'intérêt faibles.
- Avec l'adoption de l'euro, la diversification des portefeuilles des agents économiques européens les amènera à se reporter vers des monnaies étrangères, en particulier le dollar.
- Les politiques monétaires des pays de l'Union européenne obéissaient souvent à des politiques non-coopératives, notamment en matière de taux d'intérêt, ce qui a, dans le passé, poussé à la surévaluation de l'ECU. La disparition des contraintes de change fixe en Europe pourrait donc faire émerger des taux de change moins élevés de l'euro par rapport au dollar (Le Cacheux, 1998).
- Enfin, il faut s'attendre à un développement des émissions d'emprunts en euros des non-résidents, ce qui pourrait limiter l'appréciation de l'euro (Benassy-Quéré *et al.* 1997).

A l'inverse, d'autres facteurs jouent dans le sens d'un euro plus fort. L'orthodoxie monétaire affichée par la Banque centrale européenne, les pressions exercées par l'opinion publique de l'Europe du Nord pour une monnaie aussi forte que ne l'était le mark (même si l'on peut penser que les premiers mois de 1999 ont vu une évolution des mentalités de ce point de vue) et le fait que la zone euro ait une balance commerciale structurellement excédentaire, laissent à penser que, à plus long terme, l'euro pourrait se positionner comme une monnaie forte :

- La Banque centrale à laquelle a été confiée la mission de veiller à la stabilité des prix, pourrait choisir de mener une politique rigoureuse de taux d'intérêt pour asseoir la réputation de stabilité de l'euro, et pour pouvoir à plus long terme abaisser les taux d'intérêt tout en gardant une devise forte qui favorise les termes de l'échange et permet d'assurer la stabilité des prix.

*(suite page suivante)*



(suite)

- Par ailleurs, l'euro risque d'être d'autant plus fort que les gains générés par une dépréciation compétitive sont faibles pour les États membres (Tavéra, 1998). Cette analyse, qui conclut à la probabilité d'un euro fort, se fonde sur une évaluation de la façon selon laquelle une dépréciation de l'euro affecte l'activité macro-économique d'un État membre en fonction de la structure de son commerce extérieur, avant et après l'entrée dans l'Union économique et monétaire. Une illustration peut être donnée par l'intérêt qu'avaient, dans le passé, des stratégies de dépréciation compétitive pour un pays comme l'Italie. Comme les gains potentiels d'une dépréciation de la lire se faisaient en grande partie vis-à-vis de ses partenaires européens, une part importante de ces gains risque donc de disparaître avec l'Union monétaire, réduisant les incitations à faire pression pour un euro plus faible de la part du gouvernement italien.
- Un point déterminant sera la capacité de l'euro à devenir une monnaie de réserve. Si les investisseurs internationaux lui accordent une confiance telle qu'ils utilisent l'euro comme une alternative au dollar et au yen, l'euro sera une monnaie plus forte, même si la politique monétaire est moins drastique. A l'heure actuelle, le dollar des États-Unis constitue plus de 60 pour cent des avoirs de réserve officiels (contre 26 pour cent pour les monnaies européennes) et est utilisé dans la majorité des échanges internationaux. La disparition des monnaies de la zone euro augmentera mathématiquement la part du dollar dans les réserves internationales dans un premier temps. La taille de la zone monétaire ne semble pas un obstacle à un rôle de l'euro comme monnaie de réserve. Si la politique monétaire de la Banque centrale européenne assoit la crédibilité de l'euro sur les marchés financiers, il pourrait y avoir une diversification accrue des investissements en euros. Néanmoins, pour que l'euro joue ce rôle de monnaie internationale, un volume substantiel de cette devise doit circuler pour que les marchés fonctionnent efficacement.

Selon certains économistes, si le dollar perd son statut de devise internationale unique, le paiement de la dette cumulée des États-Unis, pourrait pousser à une baisse considérable du dollar vis-à-vis de l'euro. Le déficit commercial structurel des États-Unis risquerait également de ne pas être aussi tolérable que par le passé, ce qui pourrait conduire à un dollar moins élevé à plus long terme. Même si l'incertitude et les controverses persistent, des économistes n'excluent pas des accroissements très importants des réserves en euros. Si cette demande d'actifs en euro émane de l'extérieur de la zone euro, cela se traduira par un afflux de capitaux qui aura pour conséquence de faire passer d'une situation d'excédent de la balance des comptes courants (1.8 pour cent du PNB de la zone euro en 1997) à une situation de déficit. Les États-Unis seront alors contraints de réduire fortement leur propre déficit (2.1 pour cent de leur PNB en 1997). Un tel mouvement ne pourrait s'opérer qu'au prix d'une forte appréciation de l'euro par rapport au dollar (Mundell, 1998 ; Portes et Rey, 1998)<sup>15</sup>.

***Les incertitudes sur la stabilité des devises et des cours mondiaux.*** L'accroissement du rôle de l'euro sur la scène internationale ne se traduira pas nécessairement par un taux de change stable entre l'euro et le dollar des États-Unis. De plus grandes fluctuations entre les monnaies américaines et européennes pourrait avoir des conséquences importantes pour les cours mondiaux et les échanges agricoles.

Plusieurs phénomènes font redouter de fortes fluctuations de l'euro par rapport au dollar et au yen. Mécaniquement, la création de l'euro réduit la part des "importations" des pays européens dans la mesure où le commerce entre pays membres de la zone euro ne doit plus être payé en devises étrangères (Siroen, 1998). Il est probable que, la zone euro étant moins dépendante que ne le sont à l'heure actuelle les économies européennes des fluctuations des taux de change, la Banque centrale européenne attachera moins d'importance au taux de change avec le dollar. Comme sa mission comprend la stabilité des prix, mais pas la gestion des taux de change, elle pourrait ainsi moins intervenir pour stabiliser la valeur externe de l'euro, alors que la Réserve fédérale des États-Unis interviendrait également assez peu (Bergsten, 1997).

D'autre part, si l'euro s'appréciait vis-à-vis du dollar, en particulier si une large fraction des réserves internationales se déplaçait du dollar vers l'euro, les règles fondamentales de l'économie font que l'Union européenne devrait alors avoir une balance commerciale fortement déficitaire comme contrepartie de l'afflux des capitaux, résultant du désir des pays non-européens de détenir des actifs en euros. Si la suprématie du dollar comme devise internationale était menacée, les États-Unis auraient de plus grandes difficultés à financer d'éventuels déficits des comptes courants. Les politiques mises en place en Europe et aux États-Unis pour répondre à de telles éventualités pourraient conduire à un accroissement de l'instabilité des deux monnaies si les banques centrales, comme elles en ont le mandat, se concentraient uniquement sur leurs objectifs domestiques. La gestion de la politique monétaire américaine comme européenne pourrait être plus difficile (Wolf, 1998). Une coordination entre les États-Unis, le Japon et l'Union européenne afin de réduire ces risques a été proposée par l'Allemagne à la fin 1998. Elle n'a cependant pas fait l'objet d'un consensus. Quoiqu'il en soit, la fixation d'objectifs de taux (*target zones*) pourrait accroître les mouvements des autres monnaies. Le risque d'une plus grande instabilité des devises du fait de l'euro n'est ainsi pas une éventualité à exclure.

Selon certains auteurs, une plus grande instabilité entre l'euro et le dollar ne serait pas nécessairement un mal<sup>16</sup>. Néanmoins, dans une perspective sectorielle comme dans le cas de l'agriculture, une grande instabilité du taux de change entre l'euro et le dollar aurait de lourdes conséquences. Elle pourrait renforcer le besoin de stratégie de couverture et de mécanismes de stabilisation, que ce soit des prix ou des revenus.

Avec l'accord du cycle de l'Uruguay, les fluctuations du dollar vis-à-vis de l'ECU, et à l'avenir, de l'euro, prennent une importance plus forte que dans le passé pour l'agriculture européenne. En effet, avant 1995, les producteurs de l'Union européenne étaient protégés par un système de prélèvements variables, sur une base de référence fixée en ECU. Ainsi, si, à cause d'un dollar faible, les prix mondiaux chutaient, la protection aux frontières augmentait en proportion. Depuis 1995, des droits de douane fixes, qui de plus seront significativement réduits à l'horizon 2000, remplacent ces prélèvements variables. L'Union européenne n'a de ce fait plus de moyens, à l'exception de clauses de sauvegarde à la portée limitée, de compenser les effets des variations du dollar sur les prix mondiaux. De même, avec la réduction des exportations subventionnées, les exportations européennes seront davantage dépendantes des variations du dollar. Si la mise en place de l'euro se traduit par une plus grande instabilité des taux de change entre le dollar et les monnaies européennes, les effets en terme de fluctuations des prix et revenus agricoles pourraient être considérables pour les agriculteurs européens. Ceci pourrait amener à davantage de pressions pour se protéger des effets des variations monétaires sur les prix à la production, par exemple pour maintenir des prix planchers ou administrés. Par cette voie, certes très indirecte, la mise en place de l'euro pourrait ne pas être totalement neutre sur les négociations internationales dans le cadre de l'OMC.

## NOTES

1. Bien que lié au franc belge, le franc du Luxembourg est techniquement une monnaie à part entière.
2. Voir en particulier Emerson, 1990, Bensaid et Ponty, 1991, Eichengreen, 1993, Bénassy-Quéré *et al.* 1997, Bergsten, 1997.
3. L'ampleur des économies réalisées en matière de coûts de transaction et de coûts administratifs est controversée (Eichengreen, 1993). Des évaluations récentes de la Commission les estiment entre 30 et 40 milliards d'ECU. Le "Rapport Emerson" sur les avantages et coûts potentiels de la création de l'Union économique et monétaire de 1990 les évaluait à environ ½ point du Produit intérieur brut de l'Union.
4. Le Pacte de stabilité et de croissance adopté le 13 décembre 1996 prévoit des sanctions lorsque le déficit budgétaire courant dépasse 3 pour cent. Ces sanctions aux pays membres prennent la forme de dépôts sans intérêt, qui se transformeront en amende dans le cas d'une dérive persistante des déficits publics (des exemptions sont prévues pour des circonstances "exceptionnelles et provisoires", c'est-à-dire que ces sanctions seront minorées pour une chute de plus de 0.75 pour cent du PIB du pays en infraction et supprimées si cette chute dépasse 1.5 pour cent). Ces sanctions sont dissuasives puisque le montant des dépôts devrait être compris entre 2 et 2.5 pour cent du PIB selon le niveau du déficit budgétaire excessif.
5. La théorie des zones monétaires optimales indique que deux ou plusieurs pays ont intérêt à constituer une zone de taux de changes fixes ou de monnaie unique dès que la mobilité des facteurs de production est suffisante pour compenser la rigidité des prix et des salaires et éviter les coûts, en terme de chômage, de chocs macro-économiques spécifiques. Cette théorie a souvent été utilisée pour mettre en évidence les dangers de l'Union économique et monétaire européenne, les détracteurs de la monnaie unique montrant que l'Union européenne ne répond pas aux diverses conditions d'optimalité posées par Mundell (1961), Flemming (1962) et McKinnon (1963). Une limite de la version classique de cette théorie est cependant d'ignorer certains aspects dynamiques (Frankel et Rose, 1996). En effet, la structure des échanges comme le niveau des revenus réels est endogène à l'intégration d'une union monétaire et les inconvénients à abandonner l'indépendance monétaire diminuent lorsque les revenus se rapprochent. Simultanément, les avantages d'une union monétaire augmentent avec le degré d'intégration économique.
6. Ces transferts fédéraux américains sont souvent sous-estimés. A titre d'exemple, en 1997, l'État qui a connu la plus faible croissance, le Wyoming, a reçu des transferts correspondant à 5 200 dollars par habitant du gouvernement fédéral (au deuxième rang de tous les États), les prélèvements fiscaux fédéraux étant parallèlement extrêmement bas (moins de 10 pour cent de ce que paye une famille similaire dans un État comme le Connecticut; *The Economist*, July 18, 1998:51). On voit mal quel mécanisme similaire pourrait exister à moyen terme dans l'Union européenne.
7. On appelle "effet d'éviction" (*crowding out*) l'effet néfaste d'une politique de stimulation budgétaire sur les investissements privés, du fait de l'élévation des taux d'intérêts causée par l'accroissement de la demande publique (Malinvaud, 1982).
8. Au Royaume-Uni, par exemple, les prix de soutien exprimés en livres sterling ont cru de 23 pour cent entre 1992 et 1996, du fait des dévaluations. Les prix ont cependant diminué à partir de 1996, l'appréciation de la livre ayant par la suite déclenché la réévaluation des taux verts, selon le mécanisme décrit en encadré 2.

9. Le budget provisoire 1998 de la Commission européenne prévoyait une participation de 472 millions d'ECU à ces aides, principalement pour l'Italie et le Royaume-Uni.
10. Suite aux fortes dévaluations de plusieurs monnaies de 1993 et de 1995, le Conseil a accepté que les pays à monnaie forte puissent accorder des aides directes à leurs producteurs ayant souffert de la concurrence des pays ayant dévalué. Ces aides sont payées par les budgets nationaux, sous des formes découplées de la production.
11. Plus précisément, si l'écart monétaire, c'est-à-dire la différence entre le taux vert d'une monnaie et le taux moyen du marché par rapport à l'ECU pendant les dix jours qui précèdent, dépassait un intervalle de fluctuation compris entre -2 pour cent et +5 pour cent, le taux vert était réajusté de manière à ce que l'écart monétaire soit réduit de moitié. Si cet écart était inférieur à -2 pour cent, le taux vert était dévalué. Si cet écart était supérieur à +5 pour cent, le taux vert était réévalué. Le seuil positif (+5) étant plus large que le seuil négatif (-2), le système était dissymétrique. En outre, une réévaluation, qui se traduisait par une baisse des prix en monnaie nationale, n'était pas automatique. Auparavant, on s'assurait que l'écart monétaire était durablement supérieur à 5 pour cent et que l'écart que l'on éliminait ne faisait pas que compenser des dévaluations ayant survécu dans les mois précédents. Pour les détails, voir Gazagnes, 1996.
12. Afin qu'il n'y ait pas une dérive trop grande entre le taux "gelé" de juin 1995, utilisé pour la conversion des aides directes en monnaie nationale et le taux vert, le Conseil des ministres européen de mars 1997 avait limité l'écart entre le taux de conversion "gelé" utilisé pour les aides et le taux vert à 11.5 pour cent.
13. Les règles agri-monnaïres prévoient que les prix et autres montants sont libellés en ECU, et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 en euro, même s'ils sont payés ou perçus par les États membres en monnaie nationale, et que "la date du fait générateur constitue la date de référence pour la conversion". Selon la définition contenue dans la législation relative à la Politique agricole commune, cette date correspond à la date à laquelle le but économique de l'opération est atteint.
14. Chaque mois, la section garantie du FEOGA rétrocédait aux États membres, dans leur monnaie nationale, les dépenses effectuées au titre de la PAC ; dans la comptabilité budgétaire, ces paiements étaient convertis au taux de l'ECU le dixième jour du mois suivant celui au cours duquel la dépense avait été engagée.
15. Selon Mundell (1998), le déficit cumulé des comptes courants des États-Unis s'élève à 1 700 milliards de dollars des États-Unis sur les 15 dernières années, financés à hauteur de 1 000 milliards par des flux de capitaux et à hauteur de 700 milliards par l'acquisition de réserves en dollars par les autres pays. Si ces pays déplaçaient une part significative de leur réserves vers l'euro, l'impact serait très important et le déficit des comptes courants pourrait conduire à un affaiblissement sévère du dollar. Bergsten (1997) pense que entre 500 et 1 000 milliards de dollars d'investissement international pourraient se déplacer vers l'euro, au détriment principalement du dollar. Selon lui, un monde bipolaire, où l'euro et le dollar pourraient représenter chacun 40 pour cent des transactions financières mondiales pourrait à terme s'instaurer. Portes et Rey (1998) estiment qu'un déplacement de 700 milliards de dollars des réserves en dollars vers des réserves en euros se traduirait par une appréciation de 40 pour cent de l'euro (*Financial Times*, 7 juillet 1998).
16. Ces variations pourraient être un élément d'ajustement dans une économie mondiale comportant deux zones monétaires soumises à des conjonctures souvent asynchrones. Par rapport à une stabilisation des taux de change vis-à-vis d'une référence externe comme le dollar, il pourrait ainsi y avoir des effets positifs sur le plan macro-économique suite à une plus grande instabilité du taux de change entre l'euro et le dollar (Bénassy-Quéré *et al.* 1997).

## RÉFÉRENCES

- ARTUS, P. (1998), "L'équilibre financier international avec deux monnaies de réserve", *Revue d'économie politique*, 108,2, mars-avril, pp. 163-190.
- BÉNASSY-QUÉRÉ, A, MARTIN, P. et PISANI-FERRY, J. (1997), "L'euro et le dollar", *La Lettre du Cepii*", Centre d'études prospectives et d'information internationales, Paris, n° 156, avril.
- BÉNASSY-QUÉRÉ, A. (1998), "Potentialities and Opportunities of the Euro as an International Currency", Working paper 96-09, CEPII, Paris.
- BERGSTEN, C. F. (1997), "The Dollar and the Euro", *Foreign Affairs*, 76,4, juillet/août, pp 83-95.
- BENSAID, J et PONTY, N. (1991), "L'Union économique et monétaire : un nouveau contexte pour la politique économique", *Économie et Statistique*, 243, mai, pp 43-52.
- BEYNET, P., BLOUET, K. et LAMOTTE, H. (1998), "Le régime agri-monnaire, l'Union monétaire et l'élargissement de l'Union européenne, Direction de la Prévision, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris.
- BLANCHET, J. (1998), "L'Union économique et monétaire européenne et le passage à l'euro", mimeo, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Paris et Institut national de la recherche agronomique, Grignon.
- BUREAU, J.C. et BUTAULT, J.P. (1992), "Productivity Gaps, Price Advantages and Competitiveness in E.C. Agriculture", *European Review of Agricultural Economics*, n°19, pp 25-48.
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (1998), "Euro, chances et défis pour les territoires", Éditions de l'aube, 206 p.
- CCE (1998), Commission of the European Communities' Report from the Commission to the Council and the European Parliament on the Agri-monetary System for the Single Market, Bruxelles, 22.01.1998.
- CHEVASSUS-LOZZA, E. (1998), "La monnaie unique et les enjeux pour l'agriculture", présenté au séminaire L'agriculture dans l'économie, Société Française d'Économie Rurale, Paris, 29 avril.
- EICHENGREEN, B. (1993), "European Monetary Integration", *Journal of Economic Literature*, XXXI, septembre, pp 1321-1357.
- EMERSON, M. (coordinateur), "Marché unique, monnaie unique, une évaluation des avantages et des coûts de la création de l'UEM", *Économie européenne*, 44, octobre.

- FLEMING, J.M. (1962), "Domestic Financial Policies under Fixed and Floating Exchange Rates", *IMF Staff Papers*, 9, pp 369-79.
- FRANKEL, J.A. et ROSE, A.K. (1996), "Economic Structure and the Decision to Adopt a Common Currency", Working paper, University of California, Berkeley.
- GAZAGNES, J.M. (1996), "The Agrimonetary System in the Single Market", CAP Working notes, European Commission, Directorate General for Agriculture.
- GNOS, C. (1997), "L'agriculture et la monnaie unique", in *Demeter 97/98*, Masson, Paris.
- HEINE, J et GAZAGNES, J.M. (1997), "L'Union monétaire et ses implications pour la politique agricole commune", in *Demeter 97/98*. Masson, Paris.
- HOFREITHER, M.F. (1998), "Eastern Enlargement. Some Implications for the Monetary System", mimeo, University of Vienne, Autriche.
- LE CACHEUX, J. (1998), "L'euro et les politiques économiques en Europe", dans *Chambres d'agriculture*, supplément au n°865, mai, pp 30-35.
- MAFF (1998), *Guide to the Agrimonetary system and the Euro after 1 January 1999*, Londres.
- MALINVAUD, E. (1982), *Théorie macro-économique*, 2 vol. Dunod, Paris.
- MANEGOLD, D. (1998), "Der Euro and die Land-und Ernährungswirtschaft", *Agrarwirtschaft* 47, Heft 5, pp 205-206.
- MÜNCHAU, W. (1997), "Corporate Treasurers", *The Financial Times*, 21 novembre 1997.
- MUNDELL, R.A. (1998), "The International Impact of the Euro and its Implications for the Transition Countries", mimeo, Columbia University.
- MUNDELL, R.A. (1961), "A Theory of Optimum Currency Areas", *American Economic Review*, 51.
- MUNDELL, R.A. (1957), "International Trade and Factor Mobility", *American Economic Review*, 47, pp 321-35.
- OCDE (1998), *Agricultural Policies, Markets and Trade in OECD Countries. Monitoring and Evaluation*, Paris.
- OCDE (1996), *Agricultural Policies, Markets and Trade in OECD Countries. Monitoring and Evaluation*, Paris.
- PORTES, R. et REY, H. (1998), "The Emergence of the Euro as an International Currency", dans D. Begg *et al.* (eds), *EMU: Prospects and Challenges for the Euro*, Oxford, Basil Blackwell.
- SALA-I-MARTIN, X. et SACHS, J. (1991), "Fiscal Federalism and Optimum Currency Areas", dans M. Canzoneri, V. Grilli et P. Masson, eds, *Establishing a Central Bank. Issues in Europe and Lessons from the US*, Cambridge University Press, Londres., pp 195-219.

- SIROËN, J.M. (1998), "L'euro et l'évolution des relations monétaires internationales", dans *Chambres d'agriculture*, supplément au n°865, pp 19-23.
- TAVÉRA, C. (1998), "L'effet d'une dépréciation compétitive de l'euro", *Économie internationale*, 75, 1, pp 31-50.
- WILLIAMS, K. (1998), "The UK Perspective on Agrimonetary Policy", document présenté à la 11ème European Agrimonetary Conference annuelle organisée par AGRA-Europe, 30 juin, Londres.
- VON CRAMON-TAUBADEL, S. (1994), "The European Community Common Agricultural Policy and the Search for a Unit of Account", *Oxford Agrarian Studies*, 22, 2, pp 107-22.
- WOLF, M. (1998), "Euro's World Test", *The Financial Times*, 7 juillet 1998.